

Présentation du bilan de compétences : objectifs et modalités

Public concerné : Toute personne souhaitant analyser ses compétences, aptitudes et motivations pour définir un projet professionnel réaliste et un plan d'action.

Durée et modalités : 24 h sur 10 semaines (présentiel/visio)

1) Finalités et résultats attendus

- Objectifs principaux :

- Faire le point sur compétences, intérêts, valeurs et soft skills
- Identifier des pistes métiers/secteurs
- Tester la faisabilité (opportunités locales, prérequis, passerelles)
- Définir un plan d'action opérationnel (formation, VAE, mobilité, candidatures)

- Livrables :

- Document de synthèse remis au bénéficiaire exclusivement
- Plan d'action daté avec étapes, ressources et indicateurs
- Cartographie compétences/atouts/axes de progrès

2) Cadre légal et confidentialité

- Référentiel : Code du travail — phases préliminaire, investigation, conclusion.

- Confidentialité :

- La synthèse est remise au seul bénéficiaire (transmission à l'employeur sur accord écrit).
- Secret professionnel et respect du RGPD.

3) Déroulé type et durée

- Période indicative : 10 semaines.

- Modalités:

- Entretiens individuels (présentiel/distanciel)
- Tests/questionnaires (intérêts, personnalité pro, motivations, valeurs)
- Inventaire de compétences et d'expériences (réalisations, preuves)
- Enquêtes-métiers et veille emploi/formation
- Co-construction du projet cible et du plan d'action

- Rythme : hors temps de travail ou sur temps de travail (avec accord employeur).

4) Financements et coûts

- CPF via Mon Compte Formation ; coûts fréquemment constatés: env. 1 200 à 2 500 € selon durée/méthode. Mobilisable avec QUALIOPI (en cours de certification).
- Plan de développement des compétences (employeur) / OPCO selon politique interne.
- Transition Pro (selon projet de reconversion).
- Autofinancement ; facilités de paiement selon prestataire.

5) Indicateurs d'efficacité

- Le bilan n'est pas une certification ; on évalue :
 - Clarification d'1–2 scénarios réalistes
 - Adéquation profil ↔ projet
 - Plan d'action concret (formations, VAE, mobilité, candidatures)
 - Premiers résultats: RDV réseau, candidatures, inscriptions formation
- Bon à savoir:
 - Peut déboucher sur une VAE ou une formation qualifiante.
 - Un suivi à 3–6 mois améliore le passage à l'action.

6) Passerelles et suites possibles

- Vers la VAE:
 - Ciblage d'une certification RNCP alignée
 - Pré-cartographie des blocs de compétences
 - Préparation du dossier de recevabilité et de l'argumentaire d'expérience
- Vers la formation:
 - Parcours courts ou certifiants (CPF/OPCO)
 - Mise à niveau ciblée (logiciels, langues, techniques)
- Vers la mobilité:
 - Stratégie de candidature (CV, LinkedIn, pitch, portefeuille de preuves)
 - Plan de mobilité interne/externe, calendrier

7) Facteurs clés de réussite

- Implication régulière entre séances (tests, enquêtes, itérations)
- Auto-analyse fondée sur des réalisations et résultats concrets
- Réalisme marché/prérequis/contraintes
- Méthodologie structurée et bienveillante
- Alignement valeurs ↔ environnement cible

8) Étapes d'un bilan de compétences

- Entretien d'information (souvent gratuit)
- Phase préliminaire: demande, objectifs, méthodes
- Phase d'investigation: tests, inventaires, enquêtes, scénarios
- Phase de conclusion: validation du projet, plan d'action, synthèse
- Suivi recommandé: points à 1–3 mois et 6 mois

9) Pour qui est-ce particulièrement utile

- Salariés préparant une évolution/promotion/mobilité
- Personnes en reconversion
- Demandeurs d'emploi
- Indépendants/entrepreneurs (positionnement, offres, compétences clés)
- Professionnels envisageant une VAE

Références officielles — Bilan de compétences

- Service-public: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1079>
- Mon Compte Formation: <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- Ministère du Travail: <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/les-bilans-de-competences>
- France Travail: <https://www.francetravail.fr/candidat/se-former/bilan-de-competences.html>
- Légifrance (Code du travail): <https://www.legifrance.gouv.fr> — “bilan de compétences L6313 R6313”
- CEP — Conseil en Évolution Professionnelle: <https://www.mon-cep.org>
- France compétences: <https://www.francecompetences.fr>